

Commission municipale du Québec

(Division juridictionnelle)

Date : Le 30 mai 2023

La Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale
Partie poursuivante
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

C.

Madame Micheline Jean, conseillère
Élue visée
Municipalité de Saint-Tharcisius
55, rue Principale Nord
Saint-Tharcisius (Québec) G0J 3G0

CITATION EN DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

Par la présente, madame Micheline Jean est citée en déontologie devant la division juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'elle a commis un manquement aux règles prévues au *Règlement 435-2022 – Code d'éthique et de déontologie*, adopté le 10 février 2022 (ci-après désigné le « Code ») alors qu'elle était conseillère de cette Municipalité, à savoir :

Le ou vers le 14 novembre 2022, madame Micheline Jean s'est conduite de façon irrespectueuse et incivile envers la directrice générale de la Municipalité et s'est prévalu de sa fonction pour favoriser ses intérêts personnels, contrevenant ainsi aux articles 5.2.1, 5.2.3.1 et 5.2.3.2 du Code.

Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale

Direction des enquêtes et des poursuites
en intégrité municipale
Commission municipale du Québec
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 691-2014, option 3
1 866 353-6767, option 3
Télécopie : 418 691-2099

integrite.municipale@cmq.gouv.qc.ca